



Ville de Marseille - Mairie de Marseille

DGSE-DDJOGE (10202)

Cahier des clauses techniques particulières

**Conception, réalisation et organisation des
cérémonies d'ouverture et de clôture du Congrès
mondial de l'UICN 2020**

Numéro de la consultation : 2021_10202_0001

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert

Date de notification :

TABLE DES MATIÈRES

Article 1.	OBJET DU MARCHÉ	3
Article 2.	ALLOTISSEMENT	3
Article 3.	CONTEXTE	3
3.1.	Informations sur le Congrès Mondial de la Nature de l'UICN 2020	3
3.2.	Thèmes développés durant le Congrès	5
3.3.	Organisation du Congrès, de la cérémonie d'ouverture et de la cérémonie de clôture	5
3.4.	Lignes directrices RSE du congrès et standard développement durable	5
3.5.	Langues officielles du congrès	8
Article 4.	CÉRÉMONIE D'OUVERTURE	9
Article 5.	CÉRÉMONIE DE CLÔTURE	10
Article 6.	OBJECTIFS DES CÉRÉMONIES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE	11
Article 7.	CESSIONS DES DROITS DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION	13
Article 8.	LIEUX D'EXÉCUTION - CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	14
Article 9.	DÉFINITION D'UN CONCEPT, ET PRODUCTION DE L'ÉVÉNEMENT D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE	17
Article 10.	PRECONISATIONS LIEES A LA COVID-19	18
Article 11.	LISTE DES ANNEXES	18

Article 1. OBJET DU MARCHÉ

Conception, réalisation et organisation des cérémonies d'ouverture et de clôture du Congrès Mondial de la Nature de l'UICN 2020.

Article 2. ALLOTISSEMENT

Pas d'allotissement

Article 3. CONTEXTE

Le Congrès mondial pour la conservation de la nature est l'événement le plus important et le plus diversifié concernant la conservation de la nature. Organisé tous les quatre ans par l'UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature), il contribue à la mise en place du cadre international de maintien et restauration de la biodiversité. Il offre l'occasion de forger des partenariats avec les secteurs public et privé. Il permet de mettre en œuvre des initiatives mondiales en faveur de la protection du patrimoine naturel allant dans le sens de la vision de l'UICN d'un « monde juste qui valorise et conserve la nature ».

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) est une union de Membres composés de gouvernements et d'organisations de la société civile.

Elle offre aux organisations publiques, privées et non gouvernementales, les connaissances et les outils nécessaires pour que le progrès humain, le développement économique et la conservation de la nature se réalisent en harmonie.

Créée en 1948, l'UICN s'est agrandie au fil des ans pour devenir le réseau environnemental le plus important et le plus diversifié au monde. Elle s'appuie sur l'expérience, les ressources et le poids de plus de 1 300 organisations Membres et sur les compétences d'un réseau de plus de 10 000 experts. Elle fait aujourd'hui autorité au niveau international en ce qui concerne l'état du patrimoine naturel dans le monde et les mesures à prendre pour le préserver.

Les experts du réseau de l'UICN travaillent dans le cadre de six Commissions : sauvegarde des espèces, droit de l'environnement, aires protégées, politiques économiques et sociales, gestion des écosystèmes, éducation et communication.

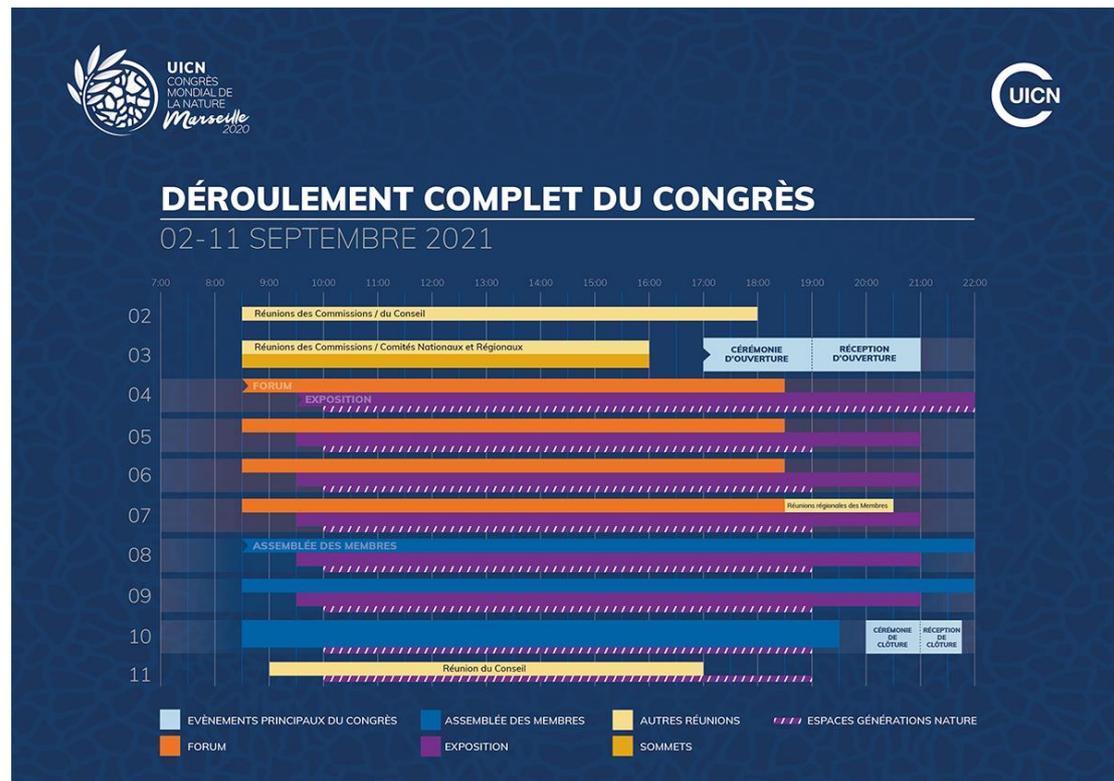
3.1. INFORMATIONS SUR LE CONGRES MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN 2020

Le Congrès Mondial de l'UICN 2020 sera accueilli par la France, à Marseille. Il se tiendra du 2 au 11 septembre 2021 au Parc Chanot à Marseille. La cérémonie d'ouverture aura lieu le 3 septembre 2021 et la cérémonie de clôture le 9 septembre 2021

Le Congrès comporte trois composantes principales :

- le forum mondial de la conservation, d'une durée de quatre jours, et ouvert au public sur inscription est le plus grand centre de connaissances liées à la conservation, un centre de débats publics rassemblant des personnes du monde entier. Les événements le constituant sont organisés par les organisations Membres de l'UICN, les Commissions, les partenaires et le Secrétariat de l'UICN

- L'Assemblée des membres d'une durée de trois jours, et ouverte aux membres de l'UICN et aux observateurs, est un parlement environnemental unique, où les organisations Membres définissent la politique environnementale en adoptant des Résolutions et des Recommandations,
- une exposition ouverte au public durant les 8 jours du Congrès comprenant deux zones, une exposition avec des pavillons et les « Espaces Génération Nature »



(Annexe 5 : Planification de l'aménagement et programme du Congrès)

Le congrès se déroule dans le cadre de la Convention d'Accueil signée le 18 mai 2018 par la France représentée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et l'UICN.

Cette convention prévoit en détail l'ensemble des services destinés à l'organisation du congrès dévolus au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, dont entre autres :

- les services d'un Organisateur professionnel du Congrès (OPC) qui coordonne les services de tous les Prestataires
- la mise à disposition d'un site entièrement aménagé pour l'accueil des différentes séquences du Congrès, et les prestations de services liés
- l'organisation de la cérémonie d'ouverture et de la cérémonie de clôture, des réceptions, et des performances culturelles.

La Ville de Marseille a voté une convention de partenariat avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire le 16 septembre 2019 décrivant les conditions et les modalités de collaboration entre les parties dans le cadre de l'organisation du Congrès.

Par cette convention, la Ville s'est engagée à prendre en charge les cérémonies d'ouverture et de clôture. Cet engagement se fait dans le cadre d'une étroite collaboration avec le Ministère et l'UICN dans le processus de validation.

3.2. THEMES DEVELOPPES DURANT LE CONGRES

Les thèmes qui seront préférentiellement traités durant le congrès de 2020 sont les suivants :

- Gérer les paysages et les territoires pour la nature et les humains
- Conserver l'eau douce pour préserver la vie
- Restaurer la santé des océans
- Accélérer l'atténuation et l'adaptation pour faire face aux dérèglements climatiques
- Soutenir les droits et assurer une gouvernance efficace et équitable
- Optimiser les systèmes économiques et financiers pour la durabilité
- Faire progresser le savoir, l'apprentissage, l'innovation et la technologie

3.3. ORGANISATION DU CONGRES, DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE ET DE LA CEREMONIE DE CLOTURE

Le Congrès est organisé par l'UICN (et plus particulièrement par son Unité de Congrès, basée au siège de l'UICN à Gland, en Suisse) et par les autorités françaises (Ministère de la Transition Écologique).

Le Ministère de la Transition Écologique (MTE) est dénommé ci-après "l'organisateur".

Les cérémonies d'ouverture et de clôture sont prises en charge par la Ville de Marseille (également dénommé ci-après "l'acheteur") qui nommera un « responsable de projet » en charge de son suivi ; l'UICN et les autorités françaises seront associées aux échanges découlant du présent marché, afin de s'assurer que les services mis en place soient conformes aux attentes du Congrès.

3.4. LIGNES DIRECTRICES RSE DU CONGRES ET STANDARD DEVELOPPEMENT DURABLE

Le prestataire sélectionné doit respecter et mettre en œuvre les lignes directrices et politiques fixées par l'organisateur du congrès, le Ministère de la Transition Écologique, selon les principes suivants :

- Minimisation des émissions de gaz à effet de serre, et compensation des émissions inévitables ;
- Minimisation des impacts négatifs des produits et/ou services sur l'environnement (par ex. biodiversité, impacts sur la santé, qualité de l'air) ;

- Application des normes internationales sur les aspects sociaux tels que l'organisation de la gouvernance, les droits de l'homme, les conditions de travail, des pratiques de fonctionnement équitables, les droits des consommateurs, l'implication et le développement des communautés ;
- Recherche d'un bénéfice économique, social et environnemental, pendant et après le Congrès au profit des communautés locales. Le développement durable local est encouragé dans la mesure du possible ;
- Encouragement des bonnes pratiques environnementales dans la préparation du Congrès avec tous les prestataires de services et les communautés locales ;
- Tout achat et utilisation de biens et services pour le Congrès, notamment le transport, la restauration, l'audio-visuel, l'informatique, l'hébergement, les structures à construire, le mobilier, les revêtements de sols et muraux, la signalétique, la décoration, les articles de papeterie et le papier, et les produits de nettoyage, est réalisé conformément à la Politique pour un Congrès durable et à la norme ISO 20121 ou équivalent : «l'événementiel pour un développement durable».

Le titulaire, ses co-traitants et ses sous-traitants, sélectionnés pour chaque lot, doivent respecter et mettre en œuvre toutes les lignes directrices RSE (Responsabilités Sociétales des Entreprises) et politiques d'achats responsables qui sont fixées par l'organisateur du Congrès, avec lequel l'acheteur est en convention, l'acheteur s'inscrivant dans la démarche de certification ISO 20121 ou équivalent de celui-ci et en respectant les principes suivants :

Principes environnementaux :

- Minimisation des émissions de gaz à effet de serre, notamment par l'utilisation de modes de transports propres ou à faible émission, l'optimisation et la mutualisation des modes de transports, l'achat de matériel à proximité dans la mesure du possible et la compensation des émissions inévitables ;
- Minimisation des impacts négatifs des produits et/ou services sur l'environnement (par ex. impacts sur la biodiversité, impacts sur la santé, qualité de l'air/de l'eau...) ;
- Minimisation de la demande en ressources, et adaptation aux ressources locales disponibles, réutilisation des ressources dans une logique d'économie circulaire et/ou de recyclage (par ex. consommation d'eau, consommation énergétique verte et type d'énergie utilisée, génération et gestion des déchets) ;
- Encouragement des équipes de l'organisateur et de l'acheteur, de tous les prestataires de service (et de leurs sous-traitants) et des communautés locales à adopter de bonnes pratiques environnementales dans la préparation du congrès, particulièrement en formant aux comportements éco-responsables, visant le zéro plastique dans les consommables boissons et alimentation des équipes ou en incitant aux modes de déplacements doux et actifs ;
- Plan de gestion et recyclage des déchets générés par l'activité intégrant :
 - la minimisation en amont des emballages sur les produits techniques, les consommables,

- la formation des équipes aux gestes de tri et à la gestion des déchets spécifiques (notamment les emballages),
- la prise en compte du cycle de vie des consommables utilisés sur l'événement dans le choix d'un produit, y compris en cas de casse dudit produit,
- l'identification des filières de recyclage pour tous les types de matériaux (techniques, fibre optique, casque) pour viser le 0 déchet non valorisé, réutilisé ou recyclé.

Principes sociaux :

- Application des normes internationales sur les aspects sociaux tels que l'organisation de la gouvernance, les droits humains, les conditions de travail, des pratiques de fonctionnement équitables, les droits des consommateurs, l'implication et le développement des communautés ;
- Application et vigilance particulière portées sur les sujets suivants :
 - le respect du droit du travail (recrutement, droits des salariés, temps de travail...),
 - la santé et la sécurité au travail,
 - la qualité de vie au travail,
 - le développement et l'accompagnement des compétences et des talents,
 - l'égalité professionnelle, la diversité, le handicap et l'insertion,
 - la lutte contre les discriminations (d'origine, de sexe, dont les stéréotypes genrés et l'inégalité femmes/hommes ...) ;
- Application des bonnes pratiques sociales dans la préparation du Congrès avec tous les Prestataires de services (et sous-traitants) et les communautés locales ;
- Tout matériel utilisé ou fourni doit répondre aux réglementations liées à la sécurité et à la sûreté des personnes (risque incendie, risques de blessures ...) ;
- Dans une logique d'insertion, intégrer dans les équipes qui travailleront des personnes en situation de décrochage, en situation de handicap et/ou en situation de réinsertion (cf. clause sociale applicable à ce marché décrite dans le CCAP) ;
- Viser la parité femmes-hommes dans les équipes mobilisées sur le congrès, selon les principes présentés dans la « Stratégie d'intégration des questions d'égalité hommes femmes lors des événements organisés par l'UICN » de mars 2019 version 1.0, figurant en annexe 6 ;
- Lutter contre le harcèlement selon les principes présentés dans la « Politique de lutte contre le harcèlement, l'intimidation et le harcèlement sexuel, lors des événements organisés par l'UICN » de mars 2019 version 1.0, figurant en annexe 7.

Principes économiques :

- Recherche d'un héritage économique, social et environnemental, pendant et après le congrès, notamment au profit des communautés locales. Le développement durable local est encouragé dans la mesure du possible ;

- Tout achat et utilisation de biens et services doit respecter le principe de transparence, de sobriété financière et écologique ;
- Le Congrès Mondial de la Nature de l’UICN rédige sa politique de Développement Durable dans le cadre de son engagement sur la norme ISO 20121 ou équivalent et le prestataire s’engage à sensibiliser l’ensemble des collaborateurs, prestataires et sous-traitants mobilisés ;
- Tout achat et utilisation de biens et services pour le congrès, notamment le transport, la restauration, l’audio-visuel, l’informatique, l’hébergement, les structures à construire, le mobilier, les revêtements de sols et murs, la signalétique, la décoration, les articles de papeterie et le papier, et les produits de nettoyage, sont réalisés conformément à la Politique pour un Congrès durable et à la norme ISO 20121 ou équivalent : «l’événementiel pour un développement durable»
- En ligne avec les lignes directrices de la norme ISO 20400 « Achats Responsables » ou équivalent, le prestataire sélectionné doit contribuer aux Objectifs de Développement Durable suivants :
 - 1 : Pas de Pauvreté www.iso.org/fr/sdg01.html
 - 2 : Faim Zéro www.iso.org/fr/sdg02.html
 - 5 : Égalité Entre les Sexes www.iso.org/fr/sdg05.html
 - 8 : Travail Dément et Croissance Économique www.iso.org/fr/sdg08.html
 - 10 : Inégalités Réduites www.iso.org/fr/sdg10.html
 - 11 : Villes et Communautés Durables www.iso.org/fr/sdg11.html
 - 12 : Consommation et Production Responsables www.iso.org/fr/sdg12.html
 - 16 : Paix, Justice et Institution Efficaces www.iso.org/fr/sdg16.html
 - 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

www.iso.org/fr/sdg13.html



Le titulaire de chaque lot doit pouvoir justifier à tout moment du respect de ses engagements en matière de Développement Durable en lien avec les thématiques présentées ci-dessus et particulièrement en lien avec les Objectifs de Développement Durable.

3.5. LANGUES OFFICIELLES DU CONGRES

Les langues officielles de l’UICN sont l’anglais, le français et l’espagnol. Ces langues sont également les langues officielles du Congrès.

Au sein de l’équipe proposée par le titulaire, le chef de projet et son adjoint - au moins - doivent être bilingues français / anglais, aussi bien à l’écrit qu’à l’oral.

Article 4. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

- date : vendredi 3 septembre 2021, cette cérémonie est prévue en fin de journée (heures pressenties restant à préciser de 17h00 à 19h00 pour la cérémonie et de 19h00 à 21h00 pour la réception)
- type de public : international, experts internationaux, membres de gouvernements, journalistes, congressistes (membres d'ONG, et d'agences gouvernementales, universitaires, chefs d'entreprises...).

La cérémonie d'ouverture du Congrès Mondial de la Nature de l'UICN 2020 se décomposera en deux temps :

- une cérémonie d'accueil
 - durée 1h45 (± 20%)
 - avec alternance de prestations artistiques, audio visuelles... et de discours protocolaires (entre 6 et 10, dont le Maire de Marseille ou l'un de ses représentants)
 - lieu : le Palais des évènements, au sein du parc Chanot. En cas de forte affluence, un dispositif vidéo permettra de retransmettre images et son dans un ou d'autres espaces du Parc Chanot.
 - Retransmission : selon la décision des autorités, la cérémonie, en partie ou dans son intégralité, pourra être retransmise en direct et/ou en différé sur une ou plusieurs chaînes de télévision ainsi que sur internet. Cette retransmission sera libre de tous droits.
 - Enregistrement audiovisuel : l'intégralité de l'enregistrement son et vidéo de la cérémonie sera effectuée en vue d'archives et de possibles utilisations ultérieures par les organisateurs (Ville de Marseille, Ministère de la Transition écologique et solidaire, Ministère des Affaires européennes et étrangères, UICN). Cet enregistrement et ses éventuelles utilisations ultérieures seront libres de tous droits.
- une réception avec cocktail dînatoire Indiqué à titre informatif : cette prestation est exclue de la présente procédure. En effet, la Ville de Marseille dispose d'un marché existant dont l'objet permet d'assurer cette prestation.
 - durée 2 heures
 - lieu à confirmer ultérieurement : Espaces Génération Nature, au sein du Parc Chanot dans le Palais de la Méditerranée (hall 2) = dans le Palais Phocéen (hall 3 et éventuellement dans les espaces extérieurs face à ces halls 2 et 3 au sein du Parc Chanot.
 - Retransmission : selon la décision des autorités, la cérémonie, en partie ou dans son intégralité, pourra être retransmise en direct et/ou en différé sur une ou plusieurs chaînes de télévision ainsi que sur internet. Cette retransmission sera libre de tous droits.
 - Enregistrement audiovisuel : l'intégralité de l'enregistrement son et vidéo de la cérémonie sera effectuée en vue d'archives et de possibles utilisations ultérieures par les organisateurs (Ville de Marseille, Ministère de la Transition écologique et

solidaire, Ministère des Affaires européennes et étrangères, UICN). Cet enregistrement et ses éventuelles utilisations ultérieures seront libres de tous droits.

Article 5. CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

- Date : vendredi 10 septembre 2021 en fin de journée (heures pressenties restant à préciser de 20h00 à 21h00 pour la cérémonie et de 21h00 à 21h45) pour la réception
- lieu : le Palais des évènements (Hall 1), au sein du Parc Chanot. En cas de forte affluence, un dispositif vidéo permettra de retransmettre images et son dans un ou d'autres espaces du Parc Chanot.
- type de public : international composé du Conseil, Membres et équipes de l'UICN, de l'Assemblée des Membres de l'UICN, membres de gouvernements, congressistes, journalistes...
- Retransmission : selon la décision des autorités, la cérémonie, en partie ou dans son intégralité, pourra être retransmise en direct et/ou en différé sur une ou plusieurs chaînes de télévision ainsi que sur internet. Cette retransmission sera libre de tous droits.
- Enregistrement audiovisuel : l'intégralité de l'enregistrement son et vidéo de la cérémonie sera effectuée en vue d'archives et de possibles utilisations ultérieures par les organisateurs (Ville de Marseille, Ministère de la Transition écologique et solidaire, Ministère des Affaires européennes et étrangères, UICN). Cet enregistrement et ses éventuelles utilisations ultérieures seront libres de tous droits.

La cérémonie de clôture du Congrès Mondial de la Nature de l'UICN de 2020 se décomposera en deux temps :

- une cérémonie de clôture organisée à partir des éléments suivants :
 - durée 1h
 - déclaration du Président nouvellement élu de l'UICN
 - déclaration du représentant de la France
 - prestation artistique, et ou audio visuelle d'une durée de 15 minutes environ.
 - discours de clôture par le Président sortant de l'UICN.
- une courte réception cocktail Indiqué à titre informatif : cette prestation est exclue de la présente procédure. En effet, la Ville de Marseille dispose d'un marché existant dont l'objet permet d'assurer cette prestation.
 - lieu à confirmer ultérieurement : Espaces Génération Nature, (comprenant le Hall 2, l'allée du Rouet, les Esplanade 3 & 4) et si nécessaire dans le Hall 3 (Pavillons UICN). Le positionnement précis sera déterminé à la fois par les aménagements de ces espaces (marchés en cours d'instruction) tout autant que par les prévisions météo (fortes chaleurs, vent violent, pluie...). Cette coordination se fera avec l'UICN, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et l'OPC Live! By GL Events.

- Retransmission : selon la décision des autorités, la cérémonie, en partie ou dans son intégralité, pourra être retransmise en direct et/ou en différé sur une ou plusieurs chaînes de télévision ainsi que sur internet. Cette retransmission sera libre de tous droits.
- Enregistrement audiovisuel : l'intégralité de l'enregistrement son et vidéo la cérémonie sera effectuée en vue d'archives et de possibles utilisations ultérieures par les organisateurs (Ville de Marseille, Ministère de la Transition écologique et solidaire, Ministère des Affaires européennes et étrangères, UICN). Cet enregistrement et ses éventuelles utilisations ultérieures seront libres de tous droits.

Article 6. OBJECTIFS DES CÉRÉMONIES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE

Le Congrès de l'UICN 2020 - un événement majeur

Le Congrès Mondial de l'UICN 2020 aura lieu avant la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies (COP15) qui se tiendra en Chine, où les gouvernements définiront une politique et des objectifs en matière de biodiversité pour les décennies à venir. Les messages, décisions et autres résultats du Congrès définiront le débat qui sera abordé lors de cet événement important. Si la nature peut fournir 30% de la solution pour faire face au changement climatique, trop peu de pays l'utilisent pleinement.

Pour cette raison, le président Macron et l'UICN voient dans le Congrès une étape décisive dans la façon dont le monde réécrit ses relations avec la nature pour les décennies à venir. Aucun pays hôte n'a conféré au Congrès un rôle aussi important dans son dialogue international.

Cela sera aussi le moment où la communauté internationale célébrera la décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes

Le Congrès de l'UICN 2020

Le Congrès Mondial de la nature de l'UICN est le lieu où le monde se réunit pour définir les priorités et guider les actions de conservation et de développement durable. Plus de 10 000 participants sont attendus à Marseille en 2021 et un peu plus de 1300 organisations gouvernementales, de la société civile et des peuples autochtones membres de l'UICN voteront des questions majeures et des actions qui guideront les relations entre l'humanité et la planète pour les décennies à venir. La Composition unique et inclusive de l'UICN confère au Congrès un mandat puissant dans la mesure où il ne réunit pas uniquement des gouvernements ou des organisations non gouvernementales, mais les deux à la fois.

Tous les événements de l'UICN, y compris le Congrès Mondial de la Nature de l'UICN, visent à atteindre l'équité hommes-femmes dans leur gouvernance ainsi que dans la participation active et passive. L'UICN a pour objectif prioritaire de faire du Congrès, une expérience professionnelle, respectueuse, inclusive et sans harcèlement pour tous.

La France et Marseille à l'honneur

La France métropolitaine et ses territoires d'outre-mer possèdent un patrimoine naturel remarquable et diversifié, donnant à la nation une grande responsabilité internationale dans la lutte contre la perte de biodiversité. En accueillant le Congrès Mondial de la Nature de l'UICN à Marseille, la France entend jouer son rôle dans la mobilisation de l'action mondiale pour la protection, la conservation et la restauration des biodiversités aux niveaux national et international. La France est déterminée à créer un mouvement global réunissant la société civile, les autorités locales et tous les acteurs économiques tout au long de l'événement.

Le Congrès Mondial de la Nature de l'UICN 2020 se déroule en France à Marseille. C'est donc la France au niveau national (incluant les territoires d'outre-mer) et local avec la région Provence Alpes Côte d'Azur, pour son patrimoine naturel, la Ville de Marseille pour sa culture, sa biodiversité terrestre et marine, son engagement pour la préservation de la nature qui sont à mettre en valeur.

A titre d'exemple, le patrimoine naturel local est constitué de :

- 4 Parcs nationaux sur les 10 parcs nationaux que compte la France : Parc national des Calanques (Bouches-du-Rhône), Parc national de Port-Cros (Var), Parc national des Écrins (Hautes-Alpes/Isère), et Parc national du Mercantour (Alpes-Maritimes/Alpes-de-Haute-Provence).
- 7 Parcs naturels régionaux : (+ 2 Parcs Naturels Régionaux En Projet) sur les 48 Parcs naturels régionaux existant en France.
- 11 Réserves naturelles nationales : (Camargue, Écrins, la Crau, Archipel De Riou, Réserves Géologiques de Haute-Provence et du Luberon, Les Maures...)
- 4 Réserves de Biosphère : Camargue, Luberon, Mont Ventoux, Mont Viso.
- 6 Réserves naturelles régionales : La Tour Du Valat, Partias, Saint-Maurin, La Poitevine-Regarde-Venir, L'ilon et Les Gorges De Daluis.

Préconisations en termes de créativité et de valeurs

Le public attendu aux cérémonies est composé d'experts, d'organisations gouvernementales, de la société civile, de peuples autochtones et de journalistes en provenance de 180 pays. La cérémonie d'ouverture du Congrès doit offrir une expérience unique et immersive aux participants en présentant la richesse de la biodiversité mondiale, nationale et locale ainsi qu'une vitrine de la culture française dans sa diversité et la richesse des peuples qui la compose.

Marseille et son territoire sont une ville, un territoire ouvert au monde, grâce à leur position stratégique de carrefour entre l'Europe et la Méditerranée.

Marseille, et un Vieux-Port de 2 600 ans d'histoire qui accueille 5 millions de visiteurs par an. C'est parce que Marseille et son territoire est riche de son environnement naturel qui l'entoure, de la diversité de sa population, qu'elle est fédératrice, catalyseur des énergies et des talents. C'est pour cela qu'elle rassemble et qu'elle attire. Ville de brassages qui ont forgé l'histoire et l'identité de la cité, véritable melting-pot de langues et de cultures, Marseille et son territoire ont un destin intimement lié à la Méditerranée, ses cultures, ses climats, ses natures.

Ces cérémonies doivent être l'opportunité pour les participants du Congrès de vivre un moment privilégié, qu'ils n'auraient pas l'occasion de vivre ailleurs ou comme de simples visiteurs, présentant de manière onirique, poétique et authentique la France, la région d'accueil et la ville de Marseille.

L'outre-mer français devra aussi être abordé car il couvre près de 120 000 km² et compte plus de 2 600 000 habitants. La France est ainsi le seul pays à jouir d'une présence territoriale répartie sur tous les océans. Ces territoires possèdent un patrimoine naturel exceptionnel. L'outre-mer représente 97% de l'espace maritime français et 80% de la biodiversité française.

Le message délivré devra être inspirant et fédérateur, en évitant l'écueil du catastrophisme, et plutôt :

- Célébrer la mobilisation d'une communauté (les participants du Congrès), son volontarisme, son engagement fort en faveur de la conservation et de la protection de la nature et de la biodiversité ;
- Célébrer la mobilisation d'un territoire et de Marseille autour d'un événement international majeur et des enjeux liés ;
- Être en lien avec les thèmes abordés du Congrès ;
- Porter un message sur le rôle de l'homme dans la préservation de la nature (il est dans la nature et non à côté), et sur la transmission de notre héritage aux générations futures ;
- Valoriser les jeunes générations et leur implication sur le sujet ;
- Favoriser les valeurs d'effort, de résilience, de solidarité, de transmission, et de partage ;
- Valoriser le dynamisme, l'humour, la vie, l'espoir ;
- Valoriser l'engagement :
 - pour un patrimoine naturel,
 - pour une gestion différenciée des espaces verts, et une restauration des milieux diversifiés favorables à la vie sauvage.

Article 7. CESSIIONS DES DROITS DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION

Le titulaire cède à titre exclusif et gratuit, l'intégralité des droits ou titres de toute nature, permettant au pouvoir adjudicateur du marché et de ces tiers désignés, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, le Ministère des Affaires Européennes et Étrangères et l'UICN, d'exploiter l'enregistrement audiovisuel et les images de l'ensemble des cérémonies d'ouverture et de clôture.

Il devra s'assurer que l'ensemble des prestations constituant la réalisation des cérémonies d'ouverture et de clôture, définition du concept, de la scénarisation et production des prestations culturelles demeurent la propriété exclusive de l'acheteur, et ce, sans que les exécutants de ces prestations puissent se prévaloir de quelque droit que ce soit.

Ainsi l'acheteur et ces tiers désignés auront le droit d'utiliser ou de faire utiliser l'intégralité de l'enregistrement de la cérémonie d'ouverture et de clôture, en l'état ou modifiées, de façon permanente ou temporaire, en tout ou en partie, par tout moyen et sous toutes formes. Les droits sont concédés pour le monde entier.

Article 8. LIEUX D'EXÉCUTION - CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Palais des Évènements, utilisé pour les cérémonies officielles

La Salle utilisée pour les cérémonies d'ouverture et de clôture sera également utilisée en salle plénière pour le Forum et l'Assemblée des Membres.

Cf. annexes 1 – 2 – 3 : Palais des Évènements (fiche technique, coupes et plan)

Elle sera équipée pour cet usage par le(s) prestataire(s) mandaté(s) par le ministère de la Transition Écologique et Solidaire, qui auront à leur charge l'aménagement du Parc Chanot, et les services liés.

Ainsi, à minima, la Salle bénéficiera de l'équipement standard suivant, (cet équipement est donc exclu de la présente procédure, le prestataire devra assurer le complément si besoin) :

- Scène avec éclairage adéquat, projecteurs de poursuites, jupe de scène et rampe d'accès pour la scène ;
 - scène de 20 m de large, de 7 m de profondeur et 0,80 m de haut.
 - 2 escaliers de 2 m de large.
 - 2 pupitres 60 cm x 100 cm.
 - 1 rampe d'accès (selon normes en vigueur) ou un monte-personne pour l'accessibilité PMR.
 - un décor intégrant en fond de scène un écran vidéo travaillé en infographie et PIP de 12m x 6m minimum.
 - un système de sonorisation fixe, une table de mixage et un nombre suffisant de haut parleurs
 - une régie lumières incluant tout le câblage nécessaire
 - un podium surélevé pour la presse au fond de la salle
 - 7 Comptoirs accueil 125 x 45 x 110 comprenant :
 - 7 Chaises assise haute
 - 2 Meuble de rangement 90x45x130 avec fermeture à clef
 - 1 Table 130x75x75
 - 1 Chaise bureau à roulette
 - 2 Chaises assise tissu

***Nota** : Une partie créative sera mise en place par le titulaire du marché Aménagement tant d'un point de vue décor que graphique. Le titulaire du marché en question pourra donc s'en inspirer et adapter sa mise en scène.*

En outre il est prévu d'assurer la configuration suivante pour la cérémonie d'ouverture et de clôture ainsi que tous les techniciens *nécessaires pour l'exploitation, la maintenance préventive et curative ainsi que le remplacement si besoin des matériels défectueux sous sa responsabilité.*

SONORISATION			
Diffusion sonore			
Nombre retour son pour les orateurs	10	Répartition de la diffusion sonore	Obligatoirement répartie
Nbre circuit retour	4		
Captation et sources sonores (l'attributaire du lot AV1 Média Vision – système de conférence et de vote – fourni la captation sonore – « le floor »)			
Récepteur HF	0	Emetteur tour de tête HF	0
Emetteur main HF	0	Emetteur cravate HF	0
Pied micro de table	0	Pied de micros droit	0
Micros Col de cygne avec embase	4	Ordinateurs et/ou entrées ligne supplémentaires	3
Régie vidéo	Oui	Système de vote	Oui
Système conférence automatique			
Micro(s) président	Via attributaire AV1	Micro(s) délégués	Via attributaire AV1 – Média Vision
Distribution signal & enregistrement			
Enregistrement	Oui	Départ vers traduction	Oui
Connexions presse	96		
VIDEO DIFFUSION			
Ecrans :			
Nombre retour vidéo pour les orateurs	10	Taille minimale retour orateur (format 16/9)	40"

Nbre de canaux retour	3	1 canal PPT (6 écrans) / 1 canal message (3 écrans) / 1 canal previuw (1 écran). Note : le signal des 2 derniers canaux est donné par le lot AV1)	
Nombre d'écran public	A définir par le candidat. L'écran fond de scène est fourni.	Position	Fond de scène inclus dans les décors – Délais obligatoires
Nombre retour vidéo pour les interprètes	6	Taille retour interprètes (16/9)	27"
Régie de diffusion			
Nbre de sources vidéo	4 (régie captation, régie conférence automatique, lecteur vidéo pro x2)	Nbre de sources informatiques	3
Possibilité de PIP	Oui	Animation du fond	Oui
CAPTATION VIDEO			
Nbre de caméras broadcast Full HD	4	Nbre d'objectifs longue focale	2
Dolly pour caméra mobile	2		
Caméras tourelle Full HF – en salle sur perches suspendues au plafond	4	Pupitre de contrôle pour caméra tourelle	2
TRADUCTION SIMULTANEE			
Nombre de cabines	3 (doubles)	Nombre de langues	3
Nbre de canaux disponible en audio	3	Nbre de récepteur + casque	1860
ECLAIRAGE			
Face plateau	Oui	Contre plateau	Oui
Ponctuel	Oui via projecteurs asservis	Fond de scène	Oui
Effets plateau	Oui	Effets en salle	Oui
Poursuite pour le plateau	2		

Article 9. DÉFINITION D'UN CONCEPT, ET PRODUCTION DE L'ÉVÉNEMENT D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE

Le prestataire devra définir un concept original et dynamique permettant de personnaliser l'événement et de répondre aux objectifs assignés (Article 3.2 et Article 6 du présent CCTP).

Le prestataire devra proposer un concept lié aux enjeux du Congrès tant dans sa programmation que dans sa conception dans une logique de Développement Durable et de préservation de la Biodiversité. Une démarche d'économie circulaire et de faible impact carbone sera notamment demandé.

Le concept sera présenté au MTE, l'UICN et la Ville de Marseille et sera affiné et validé en collaboration.

Le prestataire devra ainsi soumettre une scénarisation de la cérémonie d'accueil et de la cérémonie de clôture et faire appel à des prestations culturelles en proposant, en fonction du nombre de prestations nécessaires, une alternance des différents arts, arts vivants, arts visuels, musique...

La scénographie et les performances culturelles doivent prendre en compte et être adaptées à une configuration de salle sans gradin, et à l'enregistrement audiovisuel pour une diffusion en direct et/ou différé.

Le prestataire devra assurer l'animation des cérémonies par un(e) professionnel(le) qui devra assurer sa performance en anglais à la hauteur d'un événement international. Plusieurs propositions de profil d'animateur devront être présentées.

Le prestataire devra assurer avec le Responsable des VIP et du protocole du MTE et de l'UICN la coordination protocolaire des différentes instances intervenantes, et notamment :

- la scénographie des arrivées des VIP (ordre d'arrivée, déplacements, salutations, etc) de leurs interventions tout au long de la cérémonie d'accueil ;
- la réalisation d'un plan d'allocation des places assises (interprètes et autres prestataires inclus si besoin) conformément aux règles françaises du protocole ;
- définition, coordination et supervision des prises de parole (ordre de prise de parole, aspects scénographiques ;
- organisation et supervision des répétitions des intervenants ;

Le prestataire aura la charge de la production du spectacle et de la coordination de l'ensemble des intervenants pour l'organisation de ces événements afin de garantir des cérémonies de haute qualité.

Il devra donc se coordonner et coordonner ses équipes (y compris artistiques) avec l'ensemble des prestataires intervenants sur le Parc Chanot, et notamment l'Organisateur professionnel des Congrès Live ! By GI Events, prestataire du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, le prestataire titulaire du marché de la Ville de Marseille pour les réceptions à l'issue des cérémonies, les prestataires du MTE concernant l'aménagement, l'interprétation, la sécurité, la régie son et lumières...

La liste de ces prestataires lui sera fournie lorsque l'ensemble de ceux-ci sera choisi.

La régie nécessaire à la mise en œuvre de l'évènement d'ouverture et de clôture sera assuré par le prestataire en charge de la régie son lumière de l'ensemble des sites aménagés pour le Congrès en marché avec le Ministère de la Transition Écologique, selon les caractéristiques indiquées à l'Article 8.

Ainsi la prestation demandée se décline en 4 phases de réalisation

Phase 1 : Finalisation du concept des cérémonies avec les partenaires – Ministère de la Transition Ecologique et UICN

Cette mission procède aux ajustements nécessaires du concept global proposé en termes de choix des prestations artistiques et animateurs et du déroulé global des cérémonies.

Phase 2 : Réalisation des prestations artistiques et d'animation des cérémonies après validation de la phase 1

Cette phase procède au démarrage de la préparation des prestations artistiques validées, aux commandes des animateurs et à la réalisation de leur prestation.

Phase 3 : Coordination protocolaire

Cette phase procède à la coordination des institutions partenaires sur le plan protocolaire préalable à l'exécution.

Phase 4 : Organisation et Exécution de la prestation finale

Cette phase procède à la coordination générale lors des cérémonies, coordination des institutions et des prestataires lors de l'exécution, à l'aménagement scénique, à l'organisation et la supervision des répétitions et au bon déroulement des cérémonies.

Article 10. PRECONISATIONS LIEES A LA COVID-19

Le prestataire devra implémentées les directives sanitaires liées à la Covid-19 tant au niveau des prestations culturelles que de la gestion protocolaire.

Article 11. LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Palais des Événements Fiche technique

Annexe 2 : Palais des Événements Coupes

Annexe 3 : Palais des Événements plan

Annexe 4 : Plan Général du Parc Chanot

Annexe 5 : Planification de l'aménagement et programme du Congrès

Annexe 6 : Stratégie d'intégration égalité hommes-femmes de l'UICN

Annexe 7 : Politique de lutte contre le harcèlement de l'UICN

Annexe 8 : Cahier des charges développement durable pour réception

Annexe 9 : Concept et scénographie des Espaces Génération Nature

DGSE-DDJOGE (10202) / CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Conception, réalisation et organisation des cérémonies d'ouverture et de clôture du Congrès mondial de l'UICN 2020